

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230104-lmc127821-AR-1-1
Date de télétransmission :	11 janvier 2023
Date de réception :	11 janvier 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	13 janvier 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DA/2023/0017

Portant réduction de la capacité du Foyer d'Hébergement 'OUEST AZUR' géré par l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales des Alpes-Maritimes (A.D.A.P.E.I-A.M)

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

- Vu le Code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale notamment les articles 80 et 80-1 ;
- Vu l'arrêté du Président du Conseil général, en date du 22 janvier 2015 portant création du Foyer d'Hébergement « Ouest Azur » d'une capacité totale de 109 places dont 1 place d'hébergement temporaire ;
- Vu l'arrêté n°2016-523 du Président du Conseil départemental, en date du 27 février 2017 portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement du Foyer d'Hébergement « Ouest Azur » à compter du 4 janvier 2017, fixant la capacité à 109 places dont 1 place d'hébergement temporaire ;
- Vu l'arrêté N°DAH/2020/0529 du Président du Conseil départemental, en date du 30 juillet 2020 de création de 2 places d'accueil temporaire du Foyer d'Hébergement « Ouest Azur » portant la capacité à 111 places ;
- Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M), signé entre le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et l'association A.D.A.P.E.I-AM le 26 avril 2018 ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2021 de l'assemblée plénière du Conseil départemental des Alpes-Maritimes portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 ;

CONSIDERANT que les dispositions du CPOM 2018-2022 prévoient la réduction de 9 places du Foyer d'Hébergement « OUEST AZUR » afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap par des transformations de l'offre ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du Directeur général des services du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation est accordée à l'A.D.A.P.E.I-AM pour la réduction de 9 neuf places d'hébergement permanent du Foyer d'Hébergement « OUEST AZUR », portant la capacité à 102 places dont 3 d'hébergement temporaire.

ARTICLE 2 : Ces places sont réparties sur 4 sites distincts :

- « La Siagne » sis à La Roquette sur Siagne (06550) - Rue de l'École Vieille, d'une capacité de 39 places d'hébergement permanent dont 1 place d'hébergement temporaire ;
- « Épanouir » sis à Cannes (06400) – 44 Avenue du Petit Juas, d'une capacité de 23 places ;
- « Le Roc » sis à Antibes (06600) – 656 Rue Henri Laugier, d'une capacité de 26 places d'hébergement permanent dont 1 place d'hébergement temporaire ;
- « Michelle Darty » sis à Cannes La Bocca (06150) –36 Boulevard Louis Négrin, d'une capacité de 14 places d'hébergement permanent dont 1 place d'hébergement temporaire.

ARTICLE 3 : Les caractéristiques du Foyer d'Hébergement (FH) « Ouest Azur », sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique (EJ) : ADAPEI DES ALPES MARITIMES
Numéro d'identification (FINESS) : 06 079 029 2
Adresse : Avenue Emmanuel Pontremoli CS 83218 – 06204 Nice Cedex 3
Statut juridique : association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique
Numéro SIREN : 775552268

Établissement principal :

Entité établissement (ET) COMPLEXE LA SIAGNE
Numéro d'identification (FINESS) : 06 079 162 1
Adresse : 290 Impasse de l'école Vieille – 06550 La Roquette sur Siagne
Statut juridique : Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique
Numéro SIRET : 77555226800283

Catégorie d'établissement : [449] Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées

Pour 39 places dont 1 HT

Discipline : [965] Accueil et accompagnement non médicalisé personnes handicapées
Mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet d'internat
Clientèle : [010] Tous types de déficiences personnes handicapées

Établissements secondaires :

Entité établissement (ET) COMPLEXE EPANOUIR

Numéro d'identification (FINESS) : 06 078 416 2

Adresse : 44 Avenue du Petit Juas – 06400 Cannes

Statut juridique : Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Numéro SIRET : 77555226800077

Catégorie d'établissement : [449] Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées

Pour 23 places

Discipline : [965] Accueil et accompagnement non médicalisé personnes handicapées

Mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet d'internat

Clientèle : [010] Tous types de déficiences personnes handicapées

Entité établissement (ET) COMPLEXE LE ROC

Numéro d'identification (FINESS) : 06 079 167 0

Adresse : 656 Rue Henri Laugier – 06600 Antibes

Statut juridique : Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Numéro SIRET : 77555226800200

Catégorie d'établissement : [449] Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées

Pour 26 places dont 1 HT

Discipline : [965] Accueil et accompagnement non médicalisé personnes handicapées

Mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet d'internat

Clientèle : [010] Tous types de déficiences personnes handicapées

Entité juridique (EJ) : FONDATION MICHELLE DARTY

Numéro d'identification (FINESS) : 75 000 161 2

Adresse : 2 Rue Emeriau – 75015 Paris

Statut juridique : Fondation

Numéro SIREN : 481302784

Entité établissement (ET) FOYER HEBERGEMENT MICHELLE DARTY

Numéro d'identification (FINESS) : 06 001 193 9

Adresse : 36-38 Bd Louis Négrin – 06150 Cannes

Statut juridique : Fondation

Numéro SIRET : 77555226800333

Catégorie d'établissement : [449] Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées

Pour 14 places dont 1 HT

Discipline : [965] Accueil et accompagnement non médicalisé personnes handicapées

Mode de fonctionnement : [110] Déficience intellectuelle

Clientèle : [010] Tous types de déficiences personnes handicapées

ARTICLE 4 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 5 : A aucun moment, la capacité de l'établissement ne devra dépasser celle autorisée par le présent arrêté. Tout changement dans l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 6 : La validité de l'autorisation reste fixée à 15 ans à compter de la date du renouvellement délivrée le 4 janvier 2017. Le renouvellement est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée au premier alinéa de l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles.

L'autorisation de cet établissement ne pourrait être cédée qu'avec l'accord préalable de l'autorité administrative compétente.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Nice, le 4 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Autonomie

Sébastien MARTIN